

Container

GRUPE	2	HERBICIDE
-------	----------	-----------

PURSUIT Herbicide

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

(NE PAS UTILISER DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES)

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF : Imazéthapyr - 240 g/L

NO D'HOMOLOGATION 21537 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT, AU 1-800-454-2673**

CONTENU NET : 3,3 Litres

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisé sous licence par BASF Canada Inc. ©BASF Canada Inc., 1990

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **PEUT ETRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.**
3. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec les yeux. Peut endommager les yeux.
4. Peut causer une irritation de la peau. **ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.**
5. **NE PAS** CONTAMINER LES ALIMENTS POUR HUMAINS OU POUR ANIMAUX.
6. **ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.** Utiliser une ventilation appropriée.
7. **NE PAS** manger, boire ou fumer lors de l'emploi.
8. Nettoyer soigneusement les régions exposées de la peau après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.
9. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque anti-poussière et/ou des lunettes à l'épreuve des éclaboussures ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.
10. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément du reste de la lessive ménagère.
11. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.
12. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
13. Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.
14. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour des espèces végétales terrestres et aquatiques non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0°C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0°C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agité vigoureusement avant l'utilisation.
3. NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliment de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.
4. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter symptomatiquement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	----------	-----------

PURSUIT Herbicide

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

(NE PAS UTILISER DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES)

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF : Imazéthapyr - 240 g/L

NO D'HOMOLOGATION 21537 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT, AU 1-800-454-2673**

CONTENU NET : 0,5 Litres à 150 Litres

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisé sous licence par BASF Canada Inc. ©BASF Canada Inc., 1990

MODE D'EMPLOI

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide PURSUIT est un herbicide sélectif qui peut être appliqué en traitement en pré-semis hâtif ou par incorporation en pré-semis, en prélevée ou en postlevée dans plusieurs cultures. La méthode d'application choisie dépend de la culture, des mauvaises herbes dont on prévoit l'apparition et de la préférence de l'utilisateur. Dans le traitement en pré-semis hâtif et en prélevée, les mauvaises herbes qui y sont sensibles apparaissent et présentent un état chétif, puis meurent. Appliqué en postlevée, l'herbicide PURSUIT est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

Utiliser l'herbicide PURSUIT à une dose de 312 mL (75 g de matière active) à 420 mL (100 g de matière active) par hectare. Pour une application en postlevée sur du soya tolérant au glyphosate, 210 mL (50 g de matière active) à 312 mL (75 g de matière active) par hectare peuvent être appliqués dans un mélange en réservoir avec du glyphosate. Consulter les tableaux appropriés concernant les doses d'application spécifiques à chaque culture.

CULTURES HOMOLOGUÉES

Haricots adzuki
Luzerne cultivée pour la production de semences
Haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*^{1, 2}
Maïs tolérant à l'imazéthapyr* (marques **Clearfield**^{MD})
Haricot de Lima (Ontario seulement)
Pois de transformation
Haricots mange-tout
Pois mange-tout
Soya

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide PURSUIT. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'herbicide PURSUIT, la première utilisation de l'herbicide PURSUIT devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'herbicide PURSUIT.

² Y compris mais non exclusivement : haricots rognon, canneberge, à œil jaune, Dutch Brown, noir et blanc.

HUMIDITÉ REQUISE

Comme pour tous les herbicides appliqués au sol, il faut de l'humidité lors des traitements en pré-levée par l'herbicide PURSUIT, de façon à activer le produit. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises moins de sept jours après l'application de l'herbicide PURSUIT appliqué au sol. Si l'humidité désirée n'est pas obtenue dans les 7 à 10 jours après l'application, effectuer un travail du sol entre les rangs à une profondeur de 5 à 8 cm en utilisant

un rouleau ou un sarcler à dents en S pour supprimer les échappés de mauvaises herbes jusqu'à ce que le champ reçoive l'humidité nécessaire. Pour les traitements en pré-semis hâtif (soya seulement), plus de 7 à 10 jours peuvent s'écouler avant de recevoir les précipitations adéquates pour activer l'herbicide et de réduire le risque que des mauvaises herbes n'échappent au traitement. Les agriculteurs qui préfèrent les applications de pesticides en surface peuvent choisir ce type d'application de l'herbicide PURSUIT.

RESTRICTIONS DE RÉENSEMENCEMENT ET ROTATION DES CULTURES

Seuls le soya, tous les types de haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricot de lima, haricot adzuki, le maïs tolérant à l'imazéthapyr et les pois de transformation peuvent être semés au cours de la saison de l'application en raison d'échec de la culture. Le blé d'hiver peut aussi être semé dans la même saison en cas d'échec ou en rotation 100 jours après la dernière application de l'herbicide PURSUIT. La préparation du sol pour le réensemencement ne devrait pas se faire à plus de 10 cm de profondeur.

Le maïs de grande culture, le maïs tolérant à l'imazéthapyr, le soya, le blé d'hiver, le blé de printemps, l'orge de printemps, tous les types de haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricot de lima, haricot adzuki et les pois de transformation peuvent être semés l'année qui suit l'application de l'herbicide PURSUIT. Effectuer un essai biologique en plein champ (un essai en bande cultivé jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de calibre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

L'ARLA exige le respect des zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, d'un habitat terrestre vulnérable (comme des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres, des zones riveraines ou des zones arbustives), d'un habitat d'eau douce vulnérable (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :	
		Habitat d'eau douce	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Soya	1	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Ruissellement

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

CULTURE : SOYA

Appliquer l'herbicide PURSUIT comme traitement en pré-semis hâtif, en pré-semis incorporé, en prélevée ou en postlevée dans le soya.

Pour les champs qui contiennent des mauvaises herbes autres que celles énumérées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul", effectuer un mélange en réservoir pour une suppression à large spectre (Consulter "Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soya"). Le choix du produit pour le mélange en réservoir dépendra des mauvaises herbes spécifiques à supprimer. Consulter les étiquettes des produits d'association afin de déterminer quel produit fournira une suppression des mauvaises herbes spécifiques présentes au champ.

Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul

Mauvaises herbes	Période d'application					
	Pré-semis hâtif (avant l'émergence des mauvaises herbes)	Pré-semis hâtif (mauvaises herbes émergées à deux feuilles)	Pré-semis Incorporé	Prélevée	Postlevée hâtive (avant le stade 2 feuilles des mauvaises herbes)	Postlevée tardive (stade foliaire maximum dans la parenthèse)
Feuilles larges						
chénopode blanc	S	SP	S ²	S	SP	
amarante à racine rouge	S	S	S	S	S	S (12)
renouée	S			S		
renouée persicaire	S			S ³		
moutarde des champs	S	S	S	S	S	
Abutilon	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S (8)
petite herbe à poux	S	SP	SP ²	S ³	S ⁴	
grande herbe à poux					SP ⁵	SP (10)
morelle noire de l'Est	SP	S	S	S	S	
renouée liseron		SP			S	
lampourde glouteron		S ¹			S ^{1,4}	
Graminées						
sétaire verte et glauque	S	S	S	S	S	S (4)
ped de coq	S	SP	SP ²	S ³	S ⁴	S (6)
panic capillaire avancé	S			S ³	S	
panic millet	SP	SP	SP	SP	SP	
digitaire sanguine					SP	
Vivaces						
souchet comestible					SP	

S = Suppression SP = Suppression partielle et Réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon et/ou de lampourde glouteron qui germent plus en profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

² Un mélange en réservoir est recommandé pour les champs ayant un historique de fortes infestations de ces espèces.

³ La plus forte dose ou un mélange en réservoir est recommandé pour les champs ayant un historique de fortes infestations de ces espèces.

⁴ La plus forte dose est requise pour de fortes infestations de ces espèces.

⁵ La plus forte dose est requise.

Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soya

Possibilités de mélange en réservoir	Période d'application			
	Pré-semis hâtif	Pré-semis Incorporé	Prélevée	Postlevée Hâtive et tardive
Roundup ^{MD} 4 ou Glyphos ^{MD} Herbicide Concentre Hydrosoluble ou Vantage ^{MC} Plus MAX Herbicide Solution	X ¹			X ^{1,3}
Roundup ^{MD} Transorb Herbicide Liquide + FirstRate ^{MD} Herbicide ou Herbicide FirstRate ^{MD} WSP	X ²			
Sencor ^{MD} 75 DF / Sencor ^{MD} 480 F	X ¹	X ^{1,2}	X ¹	
Conquest ^{MD} 480		X ^{1,2}		
Tricor LQ Herbicide		X ^{1,2}		

Possibilités de mélange en réservoir	Période d'application			
	Pré-semis hâtif	Pré-semis Incorporé	Prélevée	Postlevée Hâtive et tardive
Herbicide Lexone ^{MD} DF Granules Dispersibles		X ^{1,2}	X ¹	
Treflan ^{MC} Liquide EC Herbicide / Rival ^{MD} Herbicide Liquide Concentre Emulsifiable / Trifluralin ^{MD} 480 EC Herbicide / Herbicide Liquide Advantage ^{MD} Trifluralin 480		X ¹		
Herbicide Liberty ^{MD} 200 SN				X ^{2,5}
Basagran ^{MD} Herbicide Liquide / Herbicide Basagran ^{MD} Forte				X ^{1,2}

¹ Consulter l'étiquette pour connaître l'information spécifique au mélange en réservoir concernant les DOSES, les RECOMMANDATIONS, les RESTRICTIONS et les PRÉCAUTIONS.

² Consulter les possibilités de mélange en réservoir dans la section appropriée de la période d'application de cette étiquette.

³ Soya tolérant au glyphosate seulement (i.e., variétés avec le gène Roundup Ready^{MD}). Consulter la section CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE.

⁴ Roundup Transorb^{MD} Herbicide Liquide, Herbicide Liquide Roundup WeatherMAX^{MD} avec la technologie Transorb 2 ou Roundup Ultra Herbicide Liquide.

⁵ Pour utilisation sur des variétés de soya qui ont été spécialement développées pour être tolérantes au glufosinate d'ammonium (c'est-à-dire les semences LibertyLink^{MD}).

Période	Application en pré-semis hâtif – Soya Appliquer l'herbicide PURSUIT jusqu'à 30 jours avant de semer le soya, dans un système classique de travail du sol, un système de travail réduit ou en semis direct. En utilisant cette technique, on peut employer l'herbicide PURSUIT seul pour une application en surface. Après l'application, on recommande de travailler une seule fois la terre de façon à préparer le lit de semence avant de l'ensemencer. Cette préparation finale du sol ne doit pas représenter un travail de plus de 10 cm de profondeur un travail plus profond entraînera une concentration réduite de l'herbicide dans la zone de germination des mauvaises herbes et de ce fait, une réduction de la suppression des mauvaises herbes. NE PAS labourer après l'application.	
Dose	Pré-semis hâtif – Avant l'émergence des mauvaises herbes	420 mL/ha
	Pré-semis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes (avant le stade de 2 vraies feuilles).	420 mL/ha + surfactant non-ionique. Un surfactant non-ionique DOIT ÊTRE AJOUTÉ. Un engrais liquide ajouté à la bouillie fournira un brûlage plus rapide des mauvaises herbes.
Volume d'eau	100 à 400 L/ha	
Surfactant/ Adjuvant	Pour un traitement en pré-semis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes : Surfactant Non-ionique – 0,25 % v/v (e.g. 2,5 L / 1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha	
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soya".	
Remarques	Semer le soya seulement lors de la saison d'application.	

Possibilités de mélange en réservoir	<p>L'herbicide PURSUIT peut aussi être mélangé en réservoir avec les herbicides énumérés dans le tableau "Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soya". Toujours respecter les doses, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association.</p> <p>Pour le mélange en réservoir combinant ROUNDUP TRANSORB HERBICIDE LIQUIDE et soit FIRSTRATE Herbicide ou Herbicide FIRSTRATE WSP, utiliser ce qui suit :</p>	
	Doses	<p>L'herbicide PURSUIT – 312 mL/ha ROUNDUP TRANSORB HERBICIDE LIQUIDE – 2,5 L/ha (0,900 kg m.a./ha) FIRSTRATE Herbicide ou Herbicide FIRSTRATE WSP – 21 g/ha (0,0175 kg m.a./ha)</p>
	Volume d'eau	100 à 400 L/ha
<p>Commentaires : Ce mélange en réservoir procure une suppression des mauvaises herbes émergées faisant partie de l'étiquette de l'herbicide ROUNDUP TRANSORB Herbicide Liquide et celles qui sont en germination retrouvées sur les étiquettes des herbicides PURSUIT et soit FIRSTRATE Herbicide ou Herbicide FIRSTRATE WSP qui seront supprimées de façon résiduelle. Des dommages temporaires à la culture peuvent survenir, cependant, le rendement ne sera pas normalement affecté. Éviter le recoupement du pulvérisateur. Des dommages importants à la culture se produiront.</p>		

Période	<p>Application en pré-semis incorporé – Soya L'incorporation doit être faite afin que l'herbicide PURSUIT soit distribué d'une façon égale dans les 5 premiers centimètres de la surface du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur opéré à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le deuxième passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm ainsi qu'une herse ou une herse rotative qui suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts.</p>
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soya".
Remarques	NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT comme application en pré-semis incorporé plus d'une année en ligne. Attendre au moins 24 mois entre les applications en pré-semis incorporé.

Possibilités de mélange en réservoir	<p>Pour les champs contenant beaucoup de chénopode blanc, de petite herbe à poux et/ou pied de coq ou d'autres espèces non mentionnées dans la liste retrouvée sous "HERBICIDE PURSUIT SEUL", le mélange en réservoir peut être nécessaire afin de supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes (Consulter le tableau "Possibilités de mélanges en réservoir de l'herbicide – Soya"). Respecter les doses, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association.</p> <p>Pour l'herbicide SENCOR, CONQUEST 480, TRICOR LQ Herbicide et Herbicide LEXONE DF Granules Dispersibles, consulter le tableau suivant pour les doses :</p>					
	TEXTURE DU SOL¹	Taux d'application par hectare				
		SENCOR 75 DF	SENCOR 480 F	CONQUEST 480	TRICOR LQ Herbicide	Herbicide LEXONE DF Granules Dispersibles
	Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)	750 g	1,1 L	1,1 L	1,1 L	540 g
Lourde (argile limoneuse, loam limono-argileux, argile et loam argileux)	750 g	1,1 L	1,1 L	1,1 L	640 g	
<p>¹ Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière (sable loameux, loam sableux). Ne pas utiliser sur les sols contenant moins de 2% de matière organique.</p>						

Période	Application en prélevée – Soya Le traitement en prélevée de l'herbicide PURSUIT peut-être effectué avant la levée de la culture et l'apparition des mauvaises herbes.
Dose	312 à 420 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soya".
Possibilités de mélange en réservoir	Pour les champs contenant beaucoup de petite herbe à poux, panic capillaire établi, pied de coq, renouée persicaire ou encore d'autres espèces non mentionnées dans la liste retrouvée sous "HERBICIDE PURSUIT SEUL", le mélange en réservoir peut être nécessaire afin de supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes (Consulter le tableau "Possibilités de mélanges en réservoir de l'herbicide – Soya"). Respecter les doses, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association.

Période	Application en postlevée hâtive et tardive – Soya On peut appliquer l'herbicide PURSUIT en postlevée hâtive, soit tôt après la levée et avant l'apparition de la 2 ^e vraie feuille des mauvaises herbes. L'herbicide PURSUIT peut également être appliqué en postlevée tardive après que la culture a émergé pour la suppression de certaines espèces de mauvaises herbes jusqu'aux stades de croissance indiqués dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul". Pour minimiser la compétition provenant des mauvaises herbes dans la culture, l'application devrait être effectuée le plus tôt possible après l'émergence des mauvaises herbes.	
Dose	Postlevée hâtive – (avant que les mauvaises herbes atteignent le stade 2 feuilles vraies)	312 à 420 mL/ha + surfactant non-ionique + engrais liquide
	Postlevée tardive	420 mL/ha + surfactant non-ionique + engrais liquide

Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Surfactant/ Adjuvant	Surfactant non-ionique – 0,25 % v/v (e.g. 2,5 L/ 1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soya".
Remarques	L'ajout d'un agent tensio-actif non ionique et d'un engrais liquide à la solution de pulvérisation est essentiel pour l'application en postlevée; une absorption améliorée du produit par les mauvaises herbes produira un effet herbicide accru. Éviter les applications lorsque les mauvaises herbes et/ou la culture subissent un stress. Il se peut que le traitement en postlevée retarde la croissance de la culture. Cela est dû au raccourcissement des tiges entre les nœuds mais n'entraîne pas une baisse du rendement.
Possibilités de mélanges en réservoir	L'herbicide PURSUIT peut aussi être mélangé en réservoir avec les herbicides énumérés dans le tableau "Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soya". Toujours respecter les doses, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association. Commentaires : Utiliser la dose de 312 mL /ha de l'herbicide PURSUIT lors du mélange en réservoir avec l'herbicide BASAGRAN LIQUIDE ou BASAGRAN FORTE Herbicide. Pour les mélanges de l'herbicide PURSUIT et de BASAGRAN Herbicide Liquide, ON DOIT AJOUTER 0,25 % (v/v) d'un AGENT tensioactif NON-IONIQUE et 2 L/ha d'une solution d'engrais (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation. Pour les mélanges de l'herbicide PURSUIT et de l'herbicide BASAGRAN FORTE, ON DOIT AJOUTER seulement 2 L/ha d'engrais liquide.

**CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE
(c'est-à-dire variétés possédant le gène ROUNDUP Ready^{MD})**

Période	Application en postlevée Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées autres que celles énumérées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul", l'herbicide PURSUIT peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide ROUNDUP ¹ , Glyphos Herbicide Concentre Hydrosoluble ou Vantage Plus MAX Herbicide Solution (glyphosate) et appliqué sur les variétés de soya ROUNDUP Ready. Respecter les doses d'emploi, les périodes d'application, les recommandations, les précautions et les restrictions indiquées sur l'étiquette de glyphosate. Consulter l'étiquette de glyphosate concernant les recommandations pour l'adjuvant. ¹ Roundup Transorb Herbicide Liquide, Herbicide Liquide Roundup WeatherMax avec la Technologie Transorb 2 ou Roundup Ultra Herbicide Liquide
Dose de PURSUIT	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha

Dose alternative de PURSUIT	<p>Herbicide PURSUIT à une dose de 160 – 210 mL/ha</p> <p>Le mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT à une dose de 160 à 210 mL/ha avec le glyphosate fournira un désherbage résiduel de la morelle noire de l'Est, chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, panic d'automne et le panic millet sauvage à germination tardive. Employez 900 g m.a./ha de glyphosate¹ et appliquez jusqu'au stade de la 3^e feuille trifoliée inclusivement sur du soya Roundup Ready dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. Utilisez une dose plus élevée pour des infestations plus fortes.</p> <p>Consultez l'étiquette du glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate, aussi bien que pour des recommandations, précautions et restrictions additionnelles.</p> <p>¹ 900 g m.a. de glyphosate/ha est équivalent à une dose de 2,5 L/ha de Roundup Transorb Herbicide Liquide ou Glyphos Herbicide Concentre Hydrosoluble à une dose de 1,67 L/ha de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou Roundup Ultra Herbicide Liquide ou à une dose de 1,88 L/ha de la solution herbicide Vantage Plus MAX Herbicide Solution.</p>
Remarques	<p>MISE EN GARDE</p> <p>Appliquer le mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT + glyphosate herbicide SEULEMENT sur le soya tolérant au glyphosate, c'est-à-dire sur les variétés qui possèdent le gène ROUNDUP Ready^{MD}. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES VARIÉTÉS DE SOYA QUI NE TOLÉRENT PAS LE GLYPHOSATE.</p>

**CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLUFOSINATE D'AMMONIUM (LIBERTYLINK^{MD})
(Colombie-Britannique et l'Est du Canada seulement)**

Période	<p>Application en postlevée</p> <p>Pour l'élimination des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées nuisibles autres que celles énumérées dans le tableau "Élimination des mauvaises herbes dans le Soya : Herbicide PURSUIT utilisé seul", l'herbicide PURSUIT peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide Liberty 200 SN et appliqué sur le soya tolérant au glufosinate d'ammonium (LibertyLink) du stade cotylédon au stade de floraison de la culture.</p> <p>Consultez l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN pour connaître le stade foliaire recommandé pour les mauvaises herbes afin d'obtenir la meilleure efficacité possible.</p>
Dose	<p>312 mL/ha de l'herbicide PURSUIT + 1,5 à 2,5 L/ha de l'herbicide Liberty 200 SN</p> <p>Mélanger en réservoir l'herbicide PURSUIT avec la dose adéquate d'herbicide Liberty 200 SN pour les espèces de mauvaises herbes ciblées. Consultez l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN pour connaître les doses, les mauvaises herbes éliminées, les recommandations, précautions et restrictions supplémentaires.</p>
Volume d'eau	Minimum de 110 L/ha
Remarques	<p>MISE EN GARDE</p> <p>Appliquer l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide Liberty 200 SN mélangé en réservoir SEULEMENT sur le soya tolérant au glufosinate d'ammonium (c'est-à-dire les semences LibertyLink). L'application de l'herbicide Liberty 200 SN sur du soya non tolérant provoquera des dommages sévères ou même la mort de la culture.</p>

CULTURE : HARICOTS COMESTIBLES (incluant les haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*^{1, 2}, haricots de Lima (Ontario seulement) et haricots adzuki)

Appliquer l'herbicide PURSUIT comme traitement en prélevée sur les cultures d'haricots de lima (l'Ontario seulement), haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris* et haricots adzuki, et comme traitement d'incorporation en présemis pour les haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris* et haricots adzuki.

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide PURSUIT. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs

qui ont été testées pour leur tolérance à l'herbicide PURSUIT, la première utilisation de l'herbicide PURSUIT devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'herbicide PURSUIT.

² Y compris mais non exclusivement : haricot rognon, canneberge, à œil jaune, Dutch brown, noir et blanc.

Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles : Herbicide PURSUIT seul

Mauvaises herbes	Période d'application	
	Prélevée	Pré-semis incorporé (haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki seulement)
Feuilles larges		
chénopode blanc	S	S
amarante à racine rouge	S	S
renouée	S	S
renouée persicaire	S	S
moutarde des champs	S	S
abutilon	S ¹	S ¹
petite herbe à poux	SP	SP
morelle noire de l'Est	S	S
Graminées		
sétaire verte et glauque	S	S
panic millet	SP	SP

S = Suppression SP = Suppression partielle et Réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon qui germent plus en profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

Période	Application en prélevée – Haricots comestibles
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles".
Possibilités de mélanges en réservoir	<p>Pour les champs contenant beaucoup de mauvaises herbes à feuilles larges autre que celles mentionnées dans la liste retrouvée sous "HERBICIDE PURSUIT SEUL", un mélange en réservoir peut être nécessaire pour obtenir un plus large spectre de suppression des mauvaises herbes.</p> <p>Haricots canneberge et rognon Mélanger en réservoir l'herbicide PURSUIT avec l'herbicide DUAL^{MD} MAGNUM à une dose de 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg m.a./ha) pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées nuisibles dans les haricots canneberges et les haricots rognons. Consulter l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM pour des recommandations, précautions et restrictions additionnelles non spécifiées sur cette étiquette.</p>

Période	Application en pré-semis incorporé (haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki seulement)
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles".
Possibilités de mélanges en réservoir	<p>Haricots blancs On peut mélanger l'herbicide PURSUIT en réservoir avec TREFLAN LIQUIDE EC Herbicide à une dose de 1,25 à 2,4 L/ha pour supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes dans les haricots blancs seulement. Se conformer aux recommandations et observer les précautions et les restrictions énoncées sur l'étiquette de TREFLAN LIQUIDE EC Herbicide. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes supprimées autres que celles énumérées pour l'herbicide PURSUIT seul.</p> <p>Les haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i>^{1,2} Mélangez en réservoir l'herbicide PURSUIT avec 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg m.a./ha) de l'herbicide DUAL^{MD} MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM pour supprimer dans les haricots communs secs, les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles retrouvées sur l'étiquette. Consultez l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires non spécifiées sur cette étiquette. Respectez les mesures de précaution les plus sévères concernant le mélange, le remplissage et l'application retrouvées sur les étiquettes des deux produits.</p> <p>¹ NOTE : Les variétés de haricots communs secs peuvent avoir une tolérance variable aux herbicides, incluant le mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide DUAL MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été évaluées quant à leur tolérance au mélange en réservoir l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide DUAL MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM, employez d'abord ce mélange en réservoir sur une superficie limitée pour chaque variété afin de confirmer la tolérance avant l'adoption à grande échelle de cette pratique au champ. De plus, consultez votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs face au mélange en réservoir l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide DUAL MAGNUM ou l'herbicide DUAL II MAGNUM.</p> <p>² AVERTISSEMENT: Les haricots devraient être semés à un minimum de 4 cm de profondeur sans quoi un dommage à la culture pourrait survenir.</p>

CULTURE : MAÏS TOLÉRANT À L'IMAZÉTHAPYR* (c.-à-d., marques Clearfield^{MD})

L'herbicide PURSUIT est un herbicide sélectif qui peut être appliqué soit en traitement d'incorporation en pré-semis, en prélevée ou en postlevée hâtive sur le maïs tolérant à l'imazéthapyr.

Un mélange en réservoir peut être nécessaire pour procurer une suppression des mauvaises herbes à large spectre dans les champs qui contiennent des mauvaises herbes autres que celles énumérées dans le tableau ci-dessous "Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr : Herbicide PURSUIT Seul". Le produit choisi pour le mélange dépendra des mauvaises herbes à supprimer. Consulter l'étiquette des produits pour mélange en réservoir afin de déterminer lequel ou lesquels des produits assurera ou assureront la suppression des mauvaises herbes particulières se trouvant dans le champ.

Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr : Herbicide PURSUIT seul

Mauvaises herbes	Période d'application		
	Pré-semis Incorporé	Prélevée	Postlevée hâtive
Feuilles larges			
chénopode blanc	S ²	SP	SP
amarante à racine rouge	S	S	S
abutilon	S ¹	S ^{1,2}	S ^{1,2}
morelle noire de l'Est	S	S	S
Graminées			
sétaire verte et glauque	S	SP	S
pied de coq	SP	S	S ²

S = Suppression SP = Suppression partielle et Réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon qui germent plus en profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

² Un mélange en réservoir est recommandé pour les champs ayant un historique de fortes infestations de ces espèces.

Période	Application en pré-semis incorporé – Maïs tolérant à l'imazéthapyr L'incorporation doit être faite afin que l'herbicide PURSUIT soit distribué d'une façon égale dans les 5 premiers centimètres de la surface du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur opéré à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le second passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm ainsi qu'une herse ou une herse rotative qui suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts.
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr".
Remarques	NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT en traitement par incorporation en pré-semis deux années de suite. Laisser passer au moins 24 mois entre les applications par incorporation en pré-semis.
Possibilités de mélanges en réservoir	On peut mélanger l'herbicide PURSUIT en réservoir avec atrazine pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et restrictions énoncées sur les étiquettes des atrazine.

Période	Application en prélevée – Maïs tolérant à l'imazéthapyr Le traitement en prélevée avec l'herbicide PURSUIT peut être effectué avant la levée des cultures et l'apparition des mauvaises herbes.
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr".
Possibilités de mélanges en réservoir	On peut mélanger l'herbicide PURSUIT en réservoir avec l'un de Herbicide PROWL ^{MD} H ₂ O ou atrazine pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et les restrictions énoncées sur les étiquettes de Herbicide PROWL H ₂ O ou atrazine.

Période	Application en postlevée hâtive – Maïs tolérant à l'imazéthapyr On peut appliquer l'herbicide PURSUIT en postlevée hâtive, soit avant ou après la levée de la culture et avant l'apparition de la 2 ^e vraie feuille des mauvaises herbes.
Dose	312 mL/ha + surfactant non-ionique+ engrais liquide
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Surfactant/ Adjuvant	Surfactant Non-ionique – 0,25 % v/v (e.g. 2,5 L/1 000 L de solution de pulvérisation) Solution d'engrais liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus “Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant à l'imazéthapyr”.
Remarques	L'ajout d'un agent tensio-actif non ionique et un engrais liquide à la solution de pulvérisation est essentiel pour l'application en postlevée car il favorise l'absorption du produit par les mauvaises herbes et l'activité herbicide s'en trouve accrue.
Possibilités de mélange en réservoir	On peut mélanger l'herbicide PURSUIT en réservoir avec l'un de Herbicide PROWL H ₂ O, atrazine ou MARKSMAN ^{MD} Herbicide pour supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et les restrictions énoncées sur les étiquettes de Herbicide PROWL H ₂ O, atrazine ou MARKSMAN Herbicide.

CULTURE : POIS DE TRANSFORMATION

Période	Application en prélevée ou pré-semis incorporé
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L /ha
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau “Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul”.

CULTURE : POIS MANGE-TOUT

Période	Application en prélevée ou pré-semis incorporé
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L /ha
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau “Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul”.

CULTURE : HARICOTS MANGE-TOUT

Période	Application en prélevée
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L /ha
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau “Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul”.

CULTURE : LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES

Période	Application en postlevée Appliquer en postlevée hâtive lorsque les mauvaises herbes ont moins de 7,5 cm (3 pouces) de hauteur. Appliquer seulement après le développement complet de la première feuille trifoliolée de la culture.
Dose	312 à 420 mL/ha
Volume d'eau	200 L /ha
Surfactant/Adjuvant	Un agent tensioactif NON IONIQUE DOIT ÊTRE AJOUTÉ à raison de 0,25 % (v/v) à la solution de pulvérisation (e.g. 2,5 L d'agent tensioactif par 1 000 L de solution de pulvérisation). Une solution d'engrais (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) DOIT ÊTRE AJOUTÉE à raison de 2 L/ha à la solution de pulvérisation pour accélérer la suppression des mauvaises herbes.
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Herbicide PURSUIT Seul".

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir à pulvériser est propre avant l'usage. Respecter les recommandations de nettoyage tel que spécifié sur l'étiquette du produit utilisé auparavant.
2. Remplir le réservoir à pulvériser à moitié ou aux trois-quarts d'eau et mettre en marche l'agitation
3. Mesurer à l'aide d'un récipient gradué la quantité requise du produit d'association (se référer à la section de chaque culture pour les mélanges en réservoir).
4. Mélanger soigneusement.
5. Dans un autre récipient gradué, mesurer la quantité de l'herbicide PURSUIT requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci.
6. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité requise de l'agent tensioactif non-ionique si nécessaire.
7. Au besoin, ajouter la quantité requise de l'engrais liquide (28-0-0, 10-34-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation.
8. Maintenir une agitation constante et compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.
9. Nettoyer le réservoir à pulvériser après usage.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. NE PAS sur-appliquer de l'herbicide PURSUIT. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit des agressions de toutes sortes.
2. Intervalle avant récolte

Culture	Intervalle de l'application à la récolte (jours)
Soya	100
Haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki	100
Maïs tolérant à l'imazéthapyr	100
Haricots de Lima	90
Pois de transformation	50
Pois mange-tout	60
Haricots mange-tout	40

3. ATTENTION : Ne pas faire paître le bétail dans les endroits traités ou couper l'herbe pour le foin; les données ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.
4. NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer les cultures dans les champs adjacents.
5. NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT PLUS D'UNE FOIS dans la saison.
6. NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT en traitement par incorporation en pré-semis deux années de suite pour toutes les cultures. Laisser passer au moins 24 mois entre les applications par incorporation en pré-semis.
7. On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement si, après un traitement en pré-levée, on voit apparaître la 2^e ou la 3^e feuille. On recommande alors un sarclage superficiel ou l'application d'un herbicide en postlevée. NE PAS sarcler en profondeur.
8. NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT sur une culture soumise à des agressions de toutes sortes; un dommage à la culture peut en résulter.
9. L'application de l'herbicide PURSUIT en postlevée sur le soya peut causer un retard de croissance. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide PURSUIT a été utilisé conformément aux taux d'application et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
10. L'herbicide PURSUIT peut entraîner un retard dans la croissance ou une maturité plus tardive de la culture de haricots blancs ou rognons. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide PURSUIT a été utilisé conformément aux taux d'application et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
11. NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, l'herbicide PURSUIT est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide PURSUIT et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide PURSUIT ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **PEUT ETRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.**
3. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec les yeux. Peut endommager les yeux.
4. Peut causer une irritation de la peau. **ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.**
5. **NE PAS** CONTAMINER LES ALIMENTS POUR HUMAINS OU POUR ANIMAUX.
6. **ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.** Utiliser une ventilation appropriée.
7. **NE PAS** manger, boire ou fumer lors de l'emploi.
8. Nettoyer soigneusement les régions exposées de la peau après la manipulation et avant de manger, boire ou fumer.
9. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, un masque anti-poussière et/ou des lunettes à l'épreuve des éclaboussures ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.
10. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément du reste de la lessive ménagère.
11. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.
12. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
13. Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour des espèces végétales terrestres et aquatiques non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0°C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0°C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agité vigoureusement avant l'utilisation.
3. NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.
4. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter symptomatiquement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MARKSMAN est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V. et BASAGRAN et PROWL sont des marques déposées de BASF SE, tous utilisés sous licence par BASF Canada Inc.

^{MD}Sauf indication contraire, les produits énumérés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

*Les méthodes de croissance des plantes cultivées résistantes à certains herbicides de la famille acétohydroxyacide synthase (AHAS) sont protégées par le brevet canadien No. 1341465. L'utilisation de ce produit en vue de réaliser les méthodes de croissance brevetées pourrait constituer une infraction au brevet. L'achat de ce produit n'amène d'aucune manière une autorisation à l'acheteur de mettre en action les méthodes de croissance brevetées. Plus de renseignements peuvent être obtenus en communiquant avec BASF Canada au 1-877-371-2273.